

EPREUVE DU CALENDRIER UCI

Modèle de Règlement Particulier pour une épreuve d'un jour

(Les mentions en caractères italiques entre parenthèses doivent être remplacées/adaptées par l'organisateur)

(Nom de l'épreuve)

(Date de l'épreuve)

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve (*nom de l'épreuve*) est organisée par (*nom et adresse de l'entité organisatrice*) sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se dispute le (*date de l'épreuve*).

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories (*catégorie*¹). Elle est inscrite au calendrier UCI (*calendrier*²).

L'épreuve est classée en classe (*classe*³). Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants:

*(barème des points correspondant à la catégorie et à la classe*⁴)

pour le classement UCI (*classement*⁵).

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: (*types d'équipes*⁶).

¹ Possibilités: Hommes 1^{ère} cat., Hommes 1^{ère} cat. et Moins de 23 ans, Hommes Moins de 23 ans, Hommes Junior, Femmes 1^{ère} cat., Femmes Junior.

² Possibilités : UCI ProTour, UCI Africa Tour, UCI America Tour, UCI, Asia Tour, UCI Europe Tour, UCI Oceania Tour, UCI Mondial Féminin, UCI Mondial Junior.

³ Possibilités: UCI ProTour, Coupe du Monde Féminine, HC, Classe 1, Classe 2.

⁴ Possibilités: voir titre II du règlement UCI, chapitres 10 à 13.

⁵ Possibilités: UCI ProTour, Continental Hommes 1^{ère} cat. et Moins de 23 ans, Femmes 1^{ère} cat., Femmes Junior, Hommes Junior.

⁶ Possibilités: UCI ProTeam, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI, Equipe Féminine UCI, Equipe Nationale, Equipe Régionale ou de Club.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum (*nombre minimum*) et de maximum (*nombre maximum*) coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le (*dates et horaires de l'ouverture*) à (*adresse de la permanence*).

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de (*horaire de début*) à (*horaire de fin*) le (*date*).

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à (*horaire*) et aura lieu à (*adresse de la salle de réunion*).

ARTICLE 5. ORDRE DE DEPART POUR LES CONTRE LA MONTRE ⁷

(*L'organisateur établit l'ordre de départ des équipes en fonction des critères objectifs suivants: description des critères appliqués ⁸*).

(*Les équipes sont libres de déterminer l'ordre de départ de leurs coureurs.*)

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence (*fréquence utilisée*).

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le (*nom du prestataire*).

Le service est assuré au moyen de (*nombre et types de véhicule ⁹*)

ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

(*Conformément à l'article 2.6.027 du règlement UCI, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables sur l'épreuve.*)

ARTICLE 9. MODALITES DE RAVITAILLEMENT LORS DES CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES ¹⁰⁾

(*L'organisateur a prévu: (description des modalités ¹¹⁾*)

⁷ Utiliser l'article uniquement si la course est un contre la montre.

⁸ Par exemple: classement individuel UCI à une date précise, etc.

⁹ Voir article 2.3.016 du règlement UCI. Donner la répartition entre motos et voitures.

¹⁰ Utiliser l'article uniquement si la course est un contre la montre par équipes..

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 11. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS

Les classements suivants seront établis:

(le nom de chaque classement ¹²)

(la description du système/critères de classification pour chaque classement ¹³)

(le mode de départage des ex aequo pour chaque classement)

(les particularités relatives à la classification en cas d'arrivée sur piste ¹⁴ et en circuit ¹⁵)

ARTICLE 12. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

(toutes les informations sur les prix ¹⁶; nombre, montants, barèmes, nature, conditions d'attribution, etc.)

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de *(montant ¹⁷)*.

ARTICLE 13. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. ⁽¹⁸⁾
En outre, la législation antidopage (nationalité), s'applique conformément aux dispositions de loi de (pays).

Le contrôle antidopage a lieu à *(adresse du local antidopage)*.

¹¹ Par exemple: «en fonction des conditions atmosphériques, les modalités seront communiquées à la veille de l'épreuve» ou «une zone est prévue au kilomètre xx», etc.

¹² Voir article 2.3.037 du règlement UCI. Par exemple: classement individuel au temps, classement par équipes, classement du meilleur jeune, classement des monts, ...

¹³ Expliquer comment fonctionne chaque classement. Par exemple: le classement par équipes s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe (article 2.3.044).

¹⁴ Voir article 2.3.042 du règlement UCI.

¹⁵ Voir article 2.6.028 du règlement UCI.

¹⁶ Voir articles 1.2.069 et 2.6.020 du règlement UCI.

¹⁷ Se référer aux Obligations Financières de l'UCI pour connaître les montants obligatoires minima.

¹⁸ Utiliser l'article uniquement si obligatoire au regard de la loi nationale.

ARTICLE 14. PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

- Les (*nombre*) premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements annexes suivants: (*noms des classements*)

Ils se présenteront dans un délai de maximum de (*nombre*) minutes après leur arrivée.

ARTICLE 15. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.